



LE QUOTIDIEN DE LA GRÈVE

#06 . Édition CSN . 8 nov.

secteur public

UNE OFFRE INACCEPTABLE POUR LES SYNDIQUÉ-ES, UNE OFFRE INDÉFENDABLE POUR MARTIN COITEUX.

Un mot de la vice-présidente de la CSN, Francine Lévesque

Le vendredi 6 novembre, le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a choisi de déposer ce qu'il considère comme une nouvelle proposition. Une proposition que les syndicats ont dénoncée sans hésitation puisqu'elle est totalement inacceptable. Une proposition que M. Coiteux aura bien du mal à défendre, puisqu'elle n'apporte pas beaucoup de nouveauté. Jetons-y un œil ensemble pour mieux la comprendre :

D'abord, il est important de soulever que les syndicats considèrent que la masse salariale du secteur public est de 30 G\$ alors que, de son côté, le Trésor considère qu'elle est de 40 G\$. C'est que le Trésor ajoute à son calcul les clauses remorques des médecins, des cadres et des hauts fonctionnaires. Nous refusons de tenir compte des clauses les concernant pour établir nos calculs puisque nous ne négocions pas pour eux. Cela dit, pour expliquer la proposition de Martin Coiteux, prenons ce chiffre de 40 G \$.

La proposition salariale de décembre 2014

En 2014, dans son communiqué officiel, le Trésor comptabilisait des offres de 0 % pour les années 1 et 2 et des offres de 1 % pour les années 3, 4 et 5, le tout totalisant 3 % d'augmentation sur cinq ans, soit environ 1,2 G \$. Avec leur hypothèse d'une masse salariale de 40 G \$, la proposition pouvait donc se lire ainsi :

- 2015 : 0 \$
- 2016 : 0 \$
- 2017 : 400 M \$
- 2018 : 400 M \$
- 2019 : 400 M \$.
- Total : 1,2 G \$**

La proposition salariale de novembre 2015

En 2015, le Trésor nous présente la même augmentation de 3 % sur cinq ans, distribuée à raison de 0 % pour l'année 1, 1 % pour les années 2, 3 et 4, et 0 % pour l'année 5. Selon eux, cette nouvelle équation permettrait d'obtenir soudainement un total de plus de 3,6 G \$. Comment est-ce possible ?

Suite au verso sous « proposition »

Ce lundi, LE FRONT COMMUN EN GRÈVE DANS 6 RÉGIONS

9 NOV

- Quelques chiffres intéressants -



LAURENTIDES



LANAUDIÈRE



OUTAOUAIS



SAGUENAY- LAC-ST-JEAN



ABITIBI- TÉMISCAMINGUE



NORD-DU-QUÉBEC



proposition

Dans cette proposition, Martin Coiteux utilise une technique que personne n'utilise, tant au privé qu'au public. Il inclut dans son calcul, pour chaque année, l'augmentation de l'année précédente et arrive ainsi aux résultats suivants :

2015 : 0 \$
2016 : 400 M \$
(1 %)
2017 : 800 M \$
(1% de plus que le 1 % de l'année précédente)
2018 : 1,2 G \$
(1 % de plus que le 1 % des deux années précédentes)
2019 : 1,2 G \$
(0%, mais en comptant le 1 % des trois années précédentes)
Total : 3,6 G \$

De la poudre aux yeux

Nous ne sommes pas dupes. Nous ne nous laisserons pas bernier par cette simple différence de calcul, qui n'est utilisée par personne en négociation. Cela demeure une mince augmentation de 3 % sur cinq ans, ce qui veut dire que les travailleuses et les travailleurs du secteur public vont continuer de s'appauvrir. Est-ce un signal du gouvernement? Oui : un très mauvais signal.

M. Coiteux avance également qu'en 2015, il n'y a pas eu de gel puisque les employé-es du secteur public ont reçu une augmentation de 1 %. Cette compensation de notre perte du pouvoir d'achat, qui n'est pas une augmentation, a eu lieu, mais elle est issue d'une clause de fin de la dernière convention. Elle n'a rien à voir avec la présente négociation et ne répond à aucune de nos demandes actuelles.

M. Coiteux mentionne aussi un montant de 550 M\$ qui serait lié à une réorganisation des échelles salariales (relativité salariale).

Lorsque Front commun a accepté d'explorer la question des relativités salariales avec le Conseil du trésor, il l'a fait sous d'importantes conditions :

- L'opération ne pouvait se faire à coût zéro
- Personne ne devait en sortir perdant
- Les travaux sur les relativités ne pouvaient disposer des augmentations paramétriques
- Pour que la démarche soit porteuse, le gouvernement devait mettre de côté le gel salarial

Force est de constater que ces conditions n'ont pas été respectées par le Conseil du trésor, puisque sa nouvelle proposition entraînerait :

- Une diminution de salaire pour 18 000 personnes
- L'impossibilité pour environ 35 000 personnes d'obtenir le maximum salarial espéré en début de carrière
- Une précarisation des jeunes principalement, puisque pour plusieurs catégories d'emploi, les premiers échelons seraient inférieurs à ce qu'ils sont présentement
- Des augmentations d'à peine 0,2 ou 0,5 % au terme de ce processus pour des milliers de travailleuses et travailleurs

L'offre de Coiteux ne tient pas la route, il ne peut la défendre. Nous devons continuer de nous battre contre le mépris de ce gouvernement à l'égard des travailleuses et des travailleurs du secteur public. Nous devons nous serrer les coudes, relever nos manches et poursuivre notre lutte.

Camarades, cette semaine, je serai avec vous une fois de plus sur les lignes de piquetage, pour défendre ce à quoi nous avons droit.

Solidarité

Francine Lévesque

Vice-présidente CSN

PHOTOS : COMITÉ D'ACCUEIL POUR MARTIN COITEUX (6 novembre 2015)

